

**POUR DÉCISION**

## QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports du bureau du Conseil d'administration****Conférence ibéro-américaine**

1. L'OIT entretient des relations étroites avec la Conférence ibéro-américaine et les organisations intergouvernementales regroupant les 22 Etats de langue espagnole et portugaise d'Amérique latine et de la péninsule ibérique, et a activement participé au Sommet annuel ibéro-américain des chefs d'Etat et de gouvernement.
2. L'organe suprême de cette organisation est le Sommet ibéro-américain des chefs d'Etat et de gouvernement qui se réunit une fois par an.
3. Lors de sa dernière session, qui s'est tenue à San Salvador en octobre 2008, la Conférence ibéro-américaine a approuvé des modalités spécifiques concernant la participation à la Conférence ibéro-américaine des Etats non membres et des organisations internationales au titre du *Consensus de San Salvador sur les modalités de participation à la Conférence ibéro-américaine*. Une procédure détaillée est établie à cet effet dans un *Boletín del Secretario General* daté du 22 décembre 2008.
4. Ce fait nouveau a été porté à l'attention du Directeur général par une lettre (ci-jointe) du Secrétaire général de l'organisation datée du 5 mars 2009 qui évoque la possibilité de conférer à l'OIT le statut d'*Observateur consultatif* auprès de la Conférence ibéro-américaine.
5. Le Directeur général souhaiterait, après consultation du bureau du Conseil d'administration, poursuivre sa coopération avec la Conférence ibéro-américaine et engager la procédure formelle permettant de conférer à l'OIT le statut d'*Observateur consultatif* auprès de cet organe.
6. ***Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'inviter le Directeur général à engager la procédure formelle permettant de conférer à l'OIT le statut d'«Observateur consultatif» auprès de la Conférence ibéro-américaine.***

Genève, le 24 mars 2009.

*Point appelant une décision:* paragraphe 6.

## Annexe (Traduction de l'espagnol)

Ibero–American General Secretariat  
Paseo de Recoletos, 8  
28001 Madrid  
Spain  
www.segib.org  
Tel: +34 91 590 19 80  
Fax: +34 91 590 19 81

Madrid, le 5 mars 2009

M. Juan Somavia  
Directeur général  
Bureau international du Travail (BIT)  
Genève

Monsieur le Directeur général,

J'ai le grand plaisir de vous faire part de certaines décisions prises récemment par les chefs d'Etat et de gouvernement ibéro-américains et qui peuvent intéresser le Bureau international du Travail.

Comme vous le savez, le Secrétariat de la coopération ibéro-américaine est l'organisme international chargé d'apporter un appui institutionnel et technique à la Conférence ibéro-américaine, constituée des 22 Etats souverains de langue espagnole et portugaise d'Amérique latine et de la péninsule ibérique. Il a pour objet de promouvoir la concertation politique et la coopération entre ses membres, et son instance suprême est le Sommet ibéro-américain des chefs d'Etat et de gouvernement, qui se réunit une fois par an.

Les participants au XVIII<sup>e</sup> Sommet ibéro-américain, qui s'est tenu en El Salvador en octobre dernier, ont approuvé le *Consensus de San Salvador sur les modalités de participation à la Conférence ibéro-américaine*. Ce document porte création du statut d'*Observateur consultatif*, qui est réservé aux organisations internationales intergouvernementales susceptibles de contribuer au renforcement et à la promotion de l'espace ibéro-américain grâce à des contributions significatives à ce dernier.

Compte tenu de l'intérêt que vous êtes susceptible de porter à ces questions, de la capacité de votre Organisation à apporter des contributions significatives et de l'importance que vous attachez à vos relations avec l'espace ibéro-américain, j'ai le plaisir de porter cette information à votre connaissance et de vous joindre une copie des textes du *Consensus de San Salvador* et du *Document* portant création du statut d'*Observateur consultatif*.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

Enrique V. Iglesias  
Secrétaire général du Secrétariat  
de la coopération ibéro-américaine